



MAIRIE DE RIVIERE (62173)
(Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras)
Commune membre de la Communauté Urbaine d'Arras

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS**

Le Maire de la commune de RIVIERE,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu le procès-verbal de la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2022 portant élection du maire et des adjoints au maire.

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonctions est donnée à :

- **Mme Brigitte GRENIER**, 1^{ère} adjointe au Maire, dans les domaines suivants :
 - Action sociale
 - Finances
- **M. Alain Contart**, 2^{ème} adjoint au Maire, dans les domaines suivants :
 - Travaux et aménagement

Article 2 : Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Brigitte GRENIER**, 1^{ère} adjointe au Maire,
- **M. Alain Contart**, 2^{ème} adjoint au Maire, en l'absence de la 1^{ère} adjointe au Maire.

Il est donné délégation de signature à Madame Brigitte GRENIER et Monsieur Alain CONTART, respectivement 1^{ère} et 2^{ème} adjoint au maire, pour signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de leurs délégations.

Article 3 : Les intéressés ont commencé effectivement à exercer ces fonctions déléguées le 11 décembre 2022

Article 4 : Le présent arrêté sera:

- transmis à M. le Préfet du Pas-de-Calais
- transmis au Comptable de la collectivité

S'en suivent les signatures de chaque délégataire

La 1^{ère} Adjointe au Maire, Brigitte GRENIER

Le 2^{ème} Adjoint au Maire, Alain CONTART

Article 4 : Le présent arrêté sera:

- transmis à M. le Préfet du Pas-de-Calais
- transmis au Comptable de la collectivité

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compte de la présente notification

Fait à RIVIERE,
le 23/02/2023,
Le Maire
Gabriel BERTEIN

